

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université de Strasbourg

- VU** le code de l'éducation et notamment son article L 712-2
- VU** les statuts de l'Université de Strasbourg et notamment son article 42
- VU** les décisions portant organisation des achats de l'Université de Strasbourg, validées

ARRETE

Michel Deneken
Président

Affaire suivie par
Isabelle Kittel
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 77
Isabelle.Kittel@unistra.fr

Réf. : MD/IK/N° 2017

Syndic

Article 1

Délégation est accordée à Madame Francine CERNI, Responsable du bureau du syndic, à effet de signer :

- Tout document financier et comptable relevant de l'exécution du Centre Financier de la DPIARC en dépenses et en recettes.
- Tout document administratif et contrat relevant de ses attributions.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Francine CERNI, Monsieur Jean-Christophe RUH, Responsable du département du Budget et de l'exécution budgétaire, reçoit délégation de signature.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Francine CERNI et de Monsieur Jean-Christophe RUH, délégation de signature est accordée à Madame Caroline WOLFF, Directrice adjointe de la direction des finances.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Francine CERNI, de Monsieur Jean-Christophe RUH et de Madame Caroline WOLFF, délégation de signature est accordée à Madame Anne-Catherine NORBERTI, Directrice de la direction des finances.

Prestations internes

Article 5

Délégation de signature est accordée à Madame Anne-Catherine NORBERTI, Directrice de la Direction des finances, à effet de signer les actes financiers en dépenses et en recettes des prestations internes de l'établissement.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Catherine NORBERTI, Madame Caroline WOLFF, Adjointe à la Direction des finances, reçoit délégation de signature.

Service des Affaires Juridiques et Institutionnelles

4 rue Blaise Pascal
CS 90032
F-67081 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 77
Fax : +33 (0)3 68 85 70 95
www.unistra.fr

Article 7

Délégation de signature est accordée à Madame Anne-Catherine NORBERTI, Directrice de la direction des Finances, à effet de signer :

- tous les actes financiers en dépenses et en recettes des lignes budgétaires en gestion centrale de l'établissement et qui concerne les CF TRA, TRAEOM, TRATEL et TRANET.
- les documents financiers relatifs à la justification de rémunérations : état récapitulatif des coûts de rémunération, demande de modification des imputations des éléments de paie.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Catherine NORBERTI, Madame Caroline WOLFF, Adjointe à la Direction des finances, reçoit délégation de signature.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Caroline WOLFF, Monsieur Jean-Christophe RUH reçoit délégation de signature,

Article 9

Dans le cadre des affaires financières et dans certaines situations particulières (notamment en cas d'absence ou d'empêchement de l'ordonnateur délégué) et durant les périodes de fin de gestion (15 au 31 décembre) de chaque exercice, délégation de signature est accordée à Madame Anne-Catherine NORBERTI, Directrice de la Direction des Finances, à effet de certifier le service fait des dépenses engagées sur l'ensemble de l'établissement.

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Catherine NORBERTI, Madame Caroline WOLFF, adjointe à la Direction des finances, reçoit délégation de signature.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Caroline WOLFF, Monsieur Jean-Christophe RUH reçoit délégation de signature.

Article 11

La délégation prend effet à compter de la date d'affichage. Elle prendra fin au plus tard en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé.

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 6 janvier 2020

Le Président,



Michel DENEKEN

Transmission à : Madame le Recteur, Chancelier des Universités, Monsieur l'Agent Comptable, DFI, DRH, aux intéressés.

AFFICHAGE du 10/01/20 au 10/02/20